

**RAPPORT N° 117** 13 janvier 2009  
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil**  
**sur le postulat N° 314.06 Jean-Louis Romanens/  
 Markus Bapst concernant la mise en place  
 d'une fondation «SEED CAPITAL»**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur le postulat Jean-Louis Romanens/Markus Bapst concernant la mise en place d'une fondation «SEED CAPITAL». Déposé et développé le 15 mai 2006 (BGC p. 953), ce postulat demandait que fût étudiée la possibilité de mettre en place une structure de «Seed Capital» pour soutenir les projets des jeunes étudiants et chercheurs durant la phase de développement de leurs découvertes technologiques.

Dans sa réponse au postulat, le Conseil d'Etat relevait qu'un soutien aux entreprises sous forme de Seed Capital faisait défaut dans le canton de Fribourg et qu'il méritait, par conséquent, d'être étudié.

## 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

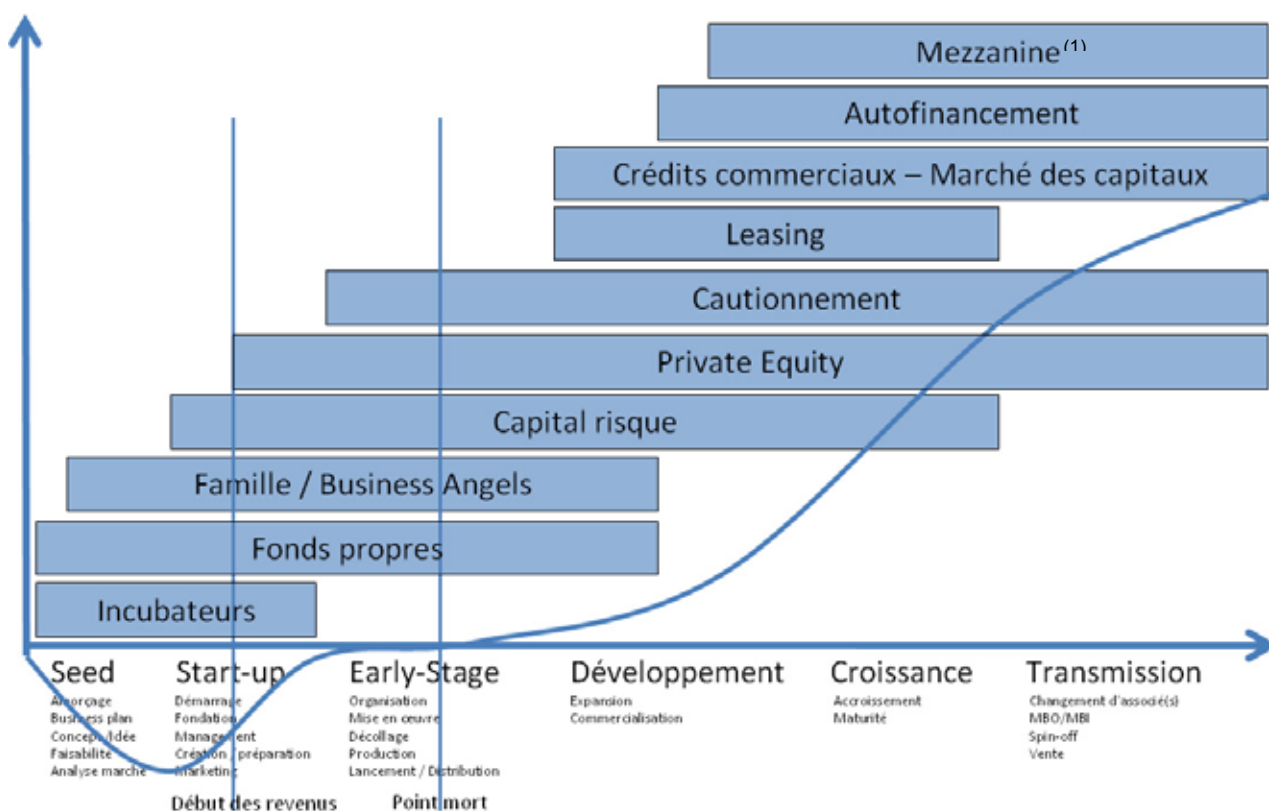
Le présent rapport est basé sur une étude réalisée par Thierry Volery, Professeur à l'Université de Saint-Gall, intitulée «Öffentliche Seed Capital-Förderungsprogramm im europäischen Vergleich». Cette étude a été commandée par la Promotion économique du canton de Fribourg dans le but de connaître les mesures appliquées en matière de Seed Capital en Suisse et dans les principaux pays limitrophes. Elle existe uniquement en langue

allemande et est disponible auprès de la Promotion économique.

Le Seed Capital, ou capital d'amorçage, est défini comme le premier apport en capital d'une entreprise. Les fonds sont réunis avant la création de l'entreprise et sont utilisés pour financer les frais préalables à la mise sur le marché du premier produit de la société (frais de recherche et développement, prototype, étude de faisabilité, développement du business plan, ...). Les phases suivantes de développement de la société sont en général financées par du Capital Risque, puis au moyen d'autres modes de financement (crédits bancaires, augmentation des fonds propres, ...).

Le Seed Capital est un outil de financement stratégique, car il intervient lorsque la société n'est pas encore active sur le marché et ne génère aucun chiffre d'affaires. Des chiffres-références sur les activités de la société n'existent pas encore et le risque pour les investisseurs potentiels n'est par conséquent pas calculable. C'est durant cette phase que ce risque est le plus élevé et que la future société a le plus de difficultés à trouver du financement. Le fait qu'elle ait, à ce stade de son existence, une valeur constituée de biens immatériels (software, know-how) mais n'ait en principe aucun bien matériel à offrir en garantie, fait souvent obstacle à l'obtention de capital d'amorçage. Ce dernier n'exige pourtant qu'un apport financier très faible par rapport à celui qui sera nécessaire dans la phase ultérieure de développement, celle du Capital Risque.

## Stade de développement et financement d'une entreprise



Source: Coopérative Romande de Cautionnement-PME, novembre 2008

<sup>(1)</sup> Mezzanine: forme de financement hybride entre fonds propres et fonds de tiers. Le capital sert de passerelle entre le crédit bancaire et les capitaux à risque

Trois types de financement peuvent intervenir durant les phases de Seed Capital et de Capital Risque:

- la *financement informel*, qui peut provenir soit de personnes privées faisant partie de l'entourage proche de l'entrepreneur (les 3 F: Family, Friends and Fools), soit de personnes privées qui mettent de l'argent ainsi que leur propre expérience d'entrepreneur à disposition de start-up (les business angels);
- la *financement formel*, sous la forme de Venture Capital (capital propre mis à disposition des sociétés par un fonds professionnel), qui n'est toutefois que très peu utilisé dans la phase du Seed Capital, les fonds professionnels préférant les investissements moins risqués (sur les 17,3 milliards investis sous cette forme en Europe en 2006, seuls 1,1% l'ont été pour du Seed Capital);
- la *financement public*, qui peut intervenir sous deux formes: participation au capital propre de la société ou soutien pour la levée de capitaux étrangers.

Si l'Allemagne, la France et l'Autriche ont une longue tradition de financement en Seed Capital public, il n'existe en Suisse que peu de structures permettant de financer les sociétés dans cette phase cruciale. Les structures listées ci-dessous par pays sont dans leur grande majorité des structures permettant de financer aussi bien du Seed Capital que du Capital Risque, à des conditions différentes. Nous nous bornons ci-dessous à décrire le fonctionnement de ces structures dans le financement de Seed Capital.

#### Allemagne

Deux structures principales intervenant dans les fonds propres des sociétés en phase de Seed Capital existent au niveau national:

- l'*ERP (European Recovery Program)-Startfonds*, hébergé par le Ministère pour l'économie et la technologie, qui participe au capital propre de sociétés technologiques pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Pour être éligible, la société ne doit pas avoir été fondée depuis plus de dix ans, ne doit pas employer plus de cinquante collaborateurs et ne doit pas générer un chiffre d'affaires supérieur à dix millions d'euros.
- le *High-Tech-Gründerfonds* est un fonds mixte composé de capital privé (Bosch, BASF, Siemens, Daimler,...) et public. Il s'engage dans des sociétés technologiques pour un montant maximal d'un demi-million d'euros réparti entre capital propre et prêt. Pour être éligible, la société ne doit pas avoir été fondée depuis plus d'une année, ne doit pas employer plus de cinquante collaborateurs et ne doit pas générer un chiffre d'affaires supérieur à dix millions d'euros.

Quatre structures principales soutenant les sociétés en phase de Seed Capital dans la recherche de fonds étrangers existent au niveau national:

- le *Mikro-Darlehen* propose des micro-crédits jusqu'à 25 000 euros à des personnes privées ou à des sociétés fondées depuis moins de trois ans et employant moins de dix personnes.
- le *StartGeld* propose des micro-crédits jusqu'à 50 000 euros à des personnes privées ou à des sociétés employant moins de cent employés.
- l'*ERP-Kapital für Gründung* propose des crédits d'un montant maximal d'un demi-million d'euros à des

personnes privées ou à des sociétés. Le bénéficiaire du crédit se porte garant à titre personnel de la somme prêtée. Le taux d'intérêt est progressif (0% la première année, 3% la deuxième année, 4% la troisième année, 5% la quatrième année et 6,5% dès la cinquième année).

- l'*Unternehmerkredit* cautionne auprès d'une banque le 50% du crédit accordé à une entreprise, mais au maximum dix millions d'euros, pour une période de six à vingt ans.

Au niveau régional, chacun des seize Bundesländer allemands possède une structure de financement public pour les entreprises en phase de Seed Capital.

#### France

Trois structures principales intervenant dans les fonds propres des sociétés en phase de Seed Capital existent au niveau national:

- le *Fonds de Co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE)* est un fonds de capital risque d'un volume de nonante millions d'euros dont 10% peuvent être utilisés pour du financement en Seed Capital. Le fonds soutient uniquement des sociétés technologiques. Le montant minimal de l'investissement est d'un million d'euros et ne doit pas représenter plus de 20% du capital propre de la société. Le FCJE ne s'engage qu'en co-investissement avec un investisseur privé.
- la *CDC (Caisse des dépôts et consignations) Entreprises*, qui a pour objectif de développer et de promouvoir le marché du capital risque afin de renforcer la base de capital propre des PME. Elle participe ainsi à des fonds privés de capital risque. CDC n'investit que dans des fonds orientés vers la technologie et l'innovation.
- le *Fonds d'amorçage*, lancé par le Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la Recherche (MER). Le MER a créé huit fonds nationaux et six fonds régionaux de Seed Capital. Ces fonds sont mixtes, au minimum 30% du volume devant être assuré par des investisseurs privés. Ils s'adressent à des sociétés innovantes, soutenues en moyenne pour un montant de 557 000 euros.

Cinq structures principales soutenant les sociétés en phase de Seed Capital dans la recherche de fonds étrangers existent au niveau national:

- l'*Aide à la création d'entreprise innovante (OSEO)* propose une aide financière aux personnes privées ou aux sociétés fondées depuis moins de trois ans pour leur permettre de développer leur projet et de réaliser des études de faisabilité. L'OSEO prend en charge 50% des frais sous la forme d'une avance sans intérêt.
- le *Prêt participatif d'amorçage* est un programme complémentaire à l'Aide à la création d'entreprise innovante. Il offre aux sociétés fondées depuis moins de cinq ans des crédits jusqu'à 150 000 euros. Le crédit est octroyé pour huit ans et le remboursement débute la quatrième année.
- le *Prêt à la création d'entreprise* propose des petits crédits de 2000 à 7000 euros pour une durée de six ans, le remboursement débutant après 6 mois.

- la *Garantie du financement de la création* propose de cautionner jusqu'à 70% du prêt octroyé par un institut de crédit.
- la *Garantie de caution sur projets innovants* propose de cautionner jusqu'à 80% du prêt octroyé par un institut de crédit. Le montant total du cautionnement ne doit pas dépasser 300 000 euros.

La structure politique française étant très centralisée, il n'existe pas de programmes régionaux spécifiques issus des régions elles-mêmes, mais ces programmes sont initiés par le pouvoir central. Les programmes gouvernementaux sont ainsi fortement représentés dans les différentes régions françaises.

#### Autriche

L'Autriche ne connaît pas, au niveau national, de structures publiques intervenant dans les fonds propres des sociétés en phase de Seed Capital. L'Autriche intervient plutôt par des aides sous la forme de primes non remboursables. Cinq structures de ce type existent:

- la *Gründungsbonus* est une prime versée à l'entrepreneur à la création de son entreprise. Elle se monte à 14% du capital propre de l'entreprise, mais au maximum à 8400 euros.
- la *Jungunternehmerförderung* propose des soutiens lors d'investissements dans l'outil de production. Ces soutiens se montent à 10% de l'investissement total, mais au maximum à 30 000 euros. Pour être éligible, la société doit avoir été fondée dans les trois ans, ne doit pas employer plus de cinquante employés et ne doit pas générer plus de dix millions de chiffre d'affaires.
- la *Pre-Seed* a pour objectif de financer la phase d'avant-création de sociétés actives dans les domaines de la haute technologie (biotechnologie, technologies de l'information et de la communication). Le montant de la prime est en général de 100 000 euros. Les critères pour l'obtention d'un soutien sont les chances de commercialisation, l'engagement du fondateur et le potentiel du marché.
- La *Forschungsförderungsgesellschaft (FFG)* propose de prendre en charge le financement d'études de faisabilité pour des projets innovants à hauteur de 75% des coûts, mais au maximum pour 12 000 euros.
- l'*Eigenkapitalgarantie* a pour objectif de renforcer la base de capital propre des PME. Elle permet de diminuer le risque encouru par le preneur de participation en cautionnant jusqu'à 50% de son investissement, mais au maximum un million d'euros par société pendant 10 ans.

Quatre structures principales soutenant les sociétés en phase de Seed Capital dans la recherche de fonds étrangers existent au niveau national:

- la *Double Equity* cautionne jusqu'à 80% du crédit octroyé à une société (crédit maximal 1,875 million) pendant dix ans. La société doit payer 0,5% à 1% d'intérêt par année sur le montant cautionné. Les sociétés éligibles sont les entreprises actives depuis moins de cinq ans sur le marché.
- la *Jungunternehmerförderung* cautionne jusqu'à 80% du crédit octroyé à une société (crédit maximal 600 000 euros) pendant dix ans. La société doit payer 0,5% à 0,6% d'intérêt annuel sur le montant cautionné. Cette

aide s'adresse aux sociétés fondées depuis moins de trois ans, de moins de cinquante employés et générant un chiffre d'affaires inférieur à dix millions d'euros.

- le *Seedfinancing* propose des primes remboursables jusqu'à un million d'euros. Ces aides ne deviennent remboursables qu'à partir du moment où la société commence à faire du bénéfice.
- le *Basisprogramm* propose de prendre en charge 70% des frais liés à un projet innovant. Cette aide s'adresse à des sociétés innovantes et technologiques employant moins de 250 collaborateurs, créées depuis moins de six ans et générant un chiffre d'affaires inférieur à cinquante millions d'euros.

Au niveau régional, chacun des neuf Bundesländer autrichiens possède une structure de financement public par le biais du *programme Start!Klar*, qui peut soutenir les entreprises en phase de Seed Capital par des primes d'un maximum 22 222 euros.

#### Suisse

Il n'existe en Suisse aucune structure nationale intervenant dans les fonds propres des sociétés en phase de Seed Capital. La Confédération se concentre sur l'amélioration des conditions-cadre afin de favoriser la création d'entreprises. Une structure nationale permet toutefois de soutenir les PME dans la recherche de fonds étrangers: il s'agit d'une coopérative de cautionnement, qui peut cautionner des prêts bancaires à hauteur de 500 000 francs. Cette coopérative est répartie en trois antennes (Coopérative Romande de Cautionnement PME – dont Fribourg fait partie –, Bürgschaftsgenossenschaft Mitte et Ostschweizerische Bürgschaftsgenossenschaft).

Diverses structures existent au niveau cantonal. Ci-dessous sont listées les structures des cantons de Berne, Genève, Valais et Vaud.

- **Berne:** *Stiftung für Technologische Innovation*, fruit du partenariat entre la Banque cantonale de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, qui permet de favoriser la création d'entreprises innovantes en octroyant des prêts remboursables sans intérêt pour une durée de huit ans. Si le développement économique de la société le permet, le remboursement débute la troisième année. Les montants prêtés oscillent entre 100 000 et 500 000 francs.
- **Genève:** *Ecllosion* est un incubateur qui soutient les sociétés innovatrices actives dans les sciences de la vie par une participation au capital propre d'un maximum deux millions de francs. C'est une structure mixte financée par le canton de Genève et des entreprises privées.
- **Valais:** le *Centre de Compétences financières SA* est un partenariat entre le canton du Valais et la Banque cantonale valaisanne permettant de participer jusqu'à 50 000 francs au capital propre d'une start-up. Cette structure s'adresse aux sociétés innovantes et technologiques, ayant une idée commerciale mais pas de business plan.
- **Vaud:** la *Fondation pour l'Innovation Technologique* est un fonds financé par le canton de Vaud qui a pour but de faciliter la création de sociétés innovantes et de favoriser le transfert technologique des Hautes écoles vers l'industrie privée. Elle propose des prêts remboursables et sans intérêt jusqu'à 100 000 francs pour une durée maximale de trois ans.

Il est établi que le Seed Capital est un outil crucial pour favoriser la création de nouvelles sociétés actives dans des domaines technologiques et scientifiques et les nombreuses structures existantes tendent à le prouver. La légitimité d'une intervention publique dans le financement du Seed Capital est toutefois sujette à controverse. Les opposants au Seed Capital public estiment que l'Etat doit se contenter de créer des conditions-cadre favorables et laisser agir le marché (situation suisse au niveau national). Les personnes favorables au Seed Capital public pensent quant à eux qu'il est du devoir de l'Etat de combler le manque de financement durant cette période-clé de la vie de l'entreprise (situation en Allemagne, en France et en Autriche). Les diverses études menées démontrent que l'apport de Seed Capital public donne en général un signe positif aux investisseurs privés et permet ainsi aux sociétés de se financer de manière mixte.

## 2. SITUATION ACTUELLE DANS LE CANTON DE FRIBOURG EN TERMES D'INSTRUMENTS DESTINÉS À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le canton de Fribourg possède un certain nombre de structures destinées à soutenir les entreprises dans leur phase de démarrage et à les accompagner tout au long de leur vie. Ces structures sont:

- **Fri Up**, qui regroupe depuis le début de l'année 2007, respectivement 2008, quatre structures, à savoir:
  - *Fri Up*: structure d'hébergement et d'accompagnement mise à disposition des porteurs de projets et des créateurs d'entreprise à des tarifs préférentiels afin de favoriser le lancement de nouvelles sociétés;
  - *Le Relais Technologique Fribourg (RTF)*: aide les entreprises à résoudre leurs problèmes en leur offrant des services tels que l'évaluation de la situation stratégique, l'optimisation des processus, l'appui à l'innovation de produits et à la recherche de nouveaux marchés;
  - *GENILEM*: offre aux créateurs d'entreprises un accompagnement gratuit pendant trois ans comprenant une aide à la préparation du plan d'affaires, des conseils en gestion et un suivi de trésorerie.
  - *La Plate-forme d'innovation d'affaires (INNO-FR)*: projet intégré dans le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale et géré par Fri Up. Ce projet vise, d'une part, à renforcer la capacité d'innovation des entreprises existantes et, d'autre part, à dynamiser la création d'entreprises en transformant davantage de projets en entreprises et en créant des emplois à forte valeur ajoutée dans le canton de Fribourg.
- **Capital Risque Fribourg SA (CRF SA)**, qui s'engage dans les entreprises en phase de création ou d'expansion au travers de participations minoritaires comprises entre 200 000 et 300 000 francs, exceptionnellement jusqu'à 750 000 francs. CRF SA a pour but de favoriser le développement de nouvelles technologies et la création de nouveaux emplois. Le domaine d'action de CRF SA est parfois très proche du Seed Capital dans le sens où cette structure peut soutenir de nouvelles entreprises qui sont en attente d'une autre forme de

financement (p.ex. capital risque) ou dont les produits ne sont pas encore entièrement à maturité.

- **Action solidaire et création d'entreprises (ASECE)**, active depuis 2007 à Fribourg et hébergée par l'IRO Mentor Club, qui est une société de microcrédit (qui a pour but de fournir à des personnes sans moyen financier suffisant les ressources nécessaires afin de pouvoir les aider à la constitution et la création de nouvelles entreprises).
- **Coopérative Romande de Cautionnement PME**, qui peut soutenir les PME dans la recherche de fonds **étrangers** en cautionnant des prêts bancaires à hauteur de 500 000 francs.

Ces structures s'adressent principalement à des entrepreneurs ayant déjà développé un produit, afin de les aider à mettre en place la structure économique adéquate permettant la commercialisation du produit en question. Capital Risque Fribourg SA offre en général un financement aux sociétés actives dans le développement de nouvelles technologies lorsque ces sociétés peuvent proposer un produit commercialisable et réaliser un chiffre d'affaires.

Deux nouvelles structures sont en cours de création et méritent d'être citées dans le contexte technologique relatif au Seed Capital:

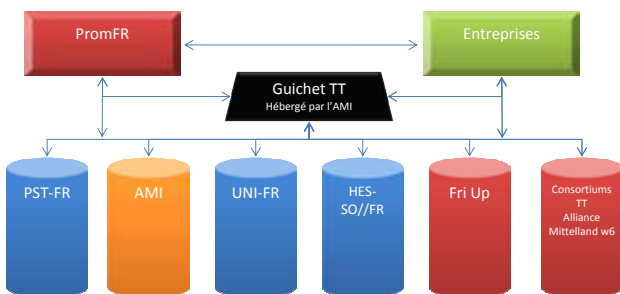
- d'une part, un **pôle scientifique et technologique (PST-FR)** a été lancé. Le PST-FR est une initiative d'activation de clusters dans des domaines économiques prioritaires du canton (p.ex. ingénierie d'injection de matières plastiques, technologies de l'information et de la communication, nanotechnologies). Le but du PST-FR est de soutenir la réalisation de projets de recherche appliquée de type pré-concurrentiel utiles aux partenaires industriels des clusters et d'assurer le transfert technologique au sein des clusters ainsi que vers l'ensemble des PME cantonales. Le projet vise à améliorer la compétitivité et la performance des entreprises impliquées, à contribuer à la création d'activités à haute valeur ajoutée ainsi qu'à la mise en réseau d'entreprises du canton et au-delà. Le projet s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) et donnera au canton un rayonnement accru en matière d'innovation scientifique et technologique.

L'amélioration du transfert technologique ainsi que la création de l'Institut Adolphe Merkle et du PST-FR devraient stimuler la créativité et conduire à la création de start-ups novatrices dans des domaines à haute valeur ajoutée. Pour pouvoir mettre en œuvre leurs idées et développer leurs projets, ces start-ups auront besoin de la nouvelle Unité de transfert technologique mise en place par PST-FR et disposant d'un conseiller technologique, qui a pour but d'animer les activités d'innovation au sein des clusters et d'assurer le transfert technologique pour les PME cantonales. Ces start-ups auront également besoin de financement de type Seed Capital. Comme expliqué dans le chapitre précédent, au niveau du Seed Capital, il s'agit d'intervenir en amont, avant la phase de création d'entreprise, durant la phase de développement des produits, par la mise à disposition de capital aux chercheurs et étudiants qui en auraient besoin. Capital Risque Fribourg SA peut intervenir seulement en partie dans ce domaine, mais n'offre pas l'ensemble des prestations requises par une structure de Seed Capital pur. La création d'une structure de Seed Capital complémen-

taire aux activités de Capital Risque Fribourg SA permettrait donc de combler un manque.

– d'autre part, il a été décelé qu'il manque dans le canton de Fribourg une structure de transfert de technologie. Une série de séances réunissant les principaux acteurs concernés par ce sujet (Promotion économique, Université, Institut Adolphe Merkle, Haute école de gestion, Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg) s'est ainsi tenue afin d'élaborer une solution commune. A l'issue de ces séances, il a été convenu de la mise sur pied d'un **guichet unique de transfert de technologie** dans les locaux de l'Institut Adolphe Merkle (AMI). Ce dernier est en effet en train d'engager son responsable de ce domaine. Le conseiller technologique du pôle scientifique et technologique devrait être hébergé par l'AMI pour permettre une collaboration optimale entre les deux structures. Il œuvrera de concert avec un professeur ordinaire en innovation et transfert technologique, dont le poste vient d'être mis au concours auprès de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg. Le guichet unique pour le transfert technologique sera opérationnel au courant de l'année 2009. Le but de ce guichet unique est de réunir le savoir-faire des Hautes écoles d'une part, et les besoins des entreprises d'autre part, afin de faciliter le transfert technologique entre les deux parties par des activités Push, à savoir le transfert du savoir des Hautes écoles vers les entreprises, et par des activités Pull, à savoir le transfert des besoins des entreprises vers les Hautes écoles pour que ces dernières tentent d'y répondre.

### Transfert technologique dans le canton de Fribourg



Source: Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, septembre 2008

- Organes d'appui aux entreprises
- Hautes écoles
- Institut Adolphe Merkle

### 3. MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE «SEED CAPITAL»

Dans le contexte actuel, et notamment dans le cadre de la création de l'Institut Adolphe Merkle (AMI) à l'Université de Fribourg, la période est particulièrement favorable pour lancer une structure de Seed Capital. A notre avis, cette dernière devrait préalablement satisfaire deux conditions:

- elle devrait se situer dans le réseau des structures de soutien existantes (voir point 2 ci-dessus) et assurer une complémentarité avec ces dernières;

- afin d'assurer la complémentarité susmentionnée, la nouvelle structure de Seed Capital devrait avoir un lien étroit avec les Hautes écoles et l'AMI.

De manière plus concrète, nous pourrions imaginer la constitution d'une société anonyme (par ex: Seed Capital Fribourg SA) dotée au départ de fonds publics tout en étant ouverte au secteur privé. Le conseil d'administration, composé de cinq à sept membres au maximum, regrouperait des représentants des milieux scientifiques, de l'industrie, de la finance et de l'Etat. Dans ce collège figurerait également un représentant de Capital Risque Fribourg SA.

Dans les faits, les entreprises ou futures entreprises seraient soutenues essentiellement au moyen de prêts. Elles devraient être liées au travers d'un projet à une Haute école fribourgeoise et être orientées vers les domaines scientifiques, technologiques et à haute valeur ajoutée, par exemple dans le secteur des nanotechnologies. Les sociétés soutenues seraient suivies par les organes de soutien (Promotion économique, Fri Up, etc.) jusqu'au remboursement intégral du prêt ou la dissolution de la société accompagnée. Les conditions exactes d'octroi d'un financement et de remboursement par la structure de Seed Capital restent à préciser.

Il va de soi que d'autres possibilités sont envisageables, notamment au travers d'un partenariat avec des investisseurs privés. Dans ce contexte, une initiative privée «FRI-CUBE» proposant une approche intéressante a été présentée à la Promotion économique.

Après une analyse approfondie des différents modèles, la Direction de l'économie et de l'emploi soumettra au Conseil d'Etat une proposition concrète pour décision, au courant de l'année 2009.

### 4. CONCLUSION

Les cantons de Berne, de Genève, de Vaud et du Valais proposent des solutions de financement aux start-up innovantes (prêts remboursables dans les cantons de Berne et de Vaud, participation au capital dans les cantons de Genève et du Valais). Le Conseil d'Etat estime qu'il est important de combler ce manque dans la palette d'outils destinés à soutenir la valorisation du savoir généré dans les Hautes écoles fribourgeoises, la création de nouvelles entreprises et la création d'emplois. De plus, le contexte général dans le canton de Fribourg est particulièrement favorable à la création d'une structure de Seed Capital, destinée à soutenir les idées novatrices. Le Conseil d'Etat est dès lors prêt à investir dans ce projet et désire qu'une structure de financement en Seed Capital soit mise sur pied dès que possible.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.